L’Anses alerte sur les risques du CBD pour la fertilité et le développement

Compte Test - 2025-04-13 15:38:11 - Vu sur pharmacie.ma

Face à la popularité croissante du cannabidiol (CBD), l’Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l’alimentation, de l’environnement et du travail - France) alerte sur ses effets potentiellement nocifs pour la reproduction humaine. L’agence propose en effet de classer le CBD comme une substance présumée toxique pour la fertilité et le développement embryonnaire et néonatal. En France, l’usage du CBD s’est fortement démocratisé ces dernières années. En 2022, 16,4 % des adultes déclaraient en avoir consommé au moins une fois. La substance est facilement accessible à travers un vaste réseau de distribution comprenant près de 1 500 boutiques spécialisées, des milliers de buralistes, certaines pharmacies ainsi que de nombreux sites de vente en ligne. Cependant, des études menées chez l’animal — notamment sur le rat, la souris et le singe — ont mis en évidence plusieurs effets délétères du CBD sur la reproduction. Ces recherches ont notamment révélé une altération de la spermatogenèse, une diminution de la fertilité, une augmentation de la mortalité périnatale ainsi que des troubles du neurodéveloppement chez les nouveau-nés exposés in utero ou via l’allaitement. Sur la base de ces données, l’Anses a soumis une proposition dans le cadre du règlement européen CLP (Classification, Étiquetage et Emballage des substances) pour classer le CBD comme substance « toxique pour la reproduction», en catégorie 1B. Cette classification implique les mentions de danger suivantes : H360FD (« Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus ») et H362 («Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel»). Une consultation publique est ouverte sur le site de l’Agence européenne des produits chimiques (ECHA) jusqu’au 16 mai 2025. Cette étape vise à recueillir les observations et données complémentaires des parties prenantes (scientifiques, industriels, citoyens). À l’issue de cette phase, le Comité d’évaluation des risques de l’ECHA analysera l’ensemble des éléments pour

rendre un avis scientifique sur la classification harmonisée du CBD. Ce processus pourrait à terme conduire à un encadrement plus strict des produits contenant du CBD dans l’Union européenne.